



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi  
Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité

Direction  
de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques

Sous-direction du suivi et de  
l'évaluation des politiques de  
l'emploi et de la formation  
professionnelle

Département des politiques  
d'emploi

Téléphone : 01 44 38 23 34  
Télécopie : 01 44 38 24 58

Mission Actions Régionales

Téléphone : 01 44 38 23 25  
Télécopie : 01 44 38 24 52

39-43, quai André Citroën  
75902 Paris Cedex 15

Site internet  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Date : 25 janvier 2008

Référence : DPE-CG-08-02

Affaire suivie par : Céline Gratadour

Courriel : [celine.gratadour@dares.travail.gouv.fr](mailto:celine.gratadour@dares.travail.gouv.fr)

**Objet : Eléments de bilan des Maisons de l'emploi conventionnées jusqu'en juillet 2007**

Afin de disposer d'un premier état des lieux des Maisons de l'emploi (MDE), au-delà du simple suivi de l'installation de celles-ci, la DARES avait réalisé en juillet 2007 un premier bilan des 82 Maisons de l'emploi conventionnées en 2005 et 2006.

Cette note présente une actualisation et un enrichissement de ce bilan à partir d'une nouvelle analyse des 151 Maisons de l'emploi conventionnées jusqu'en juillet 2007 sur la base d'une démarche identique : exploitation par la DARES des dossiers de conventionnement des Maisons de l'emploi ; élaboration, conjointement avec la DGEFP, d'une grille d'analyse permettant de rendre compte de leurs principales caractéristiques<sup>1</sup> ; collecte, directement auprès des DDTEFP, de certaines informations non disponibles dans les dossiers de conventionnement et relatives à l'implication des divers acteurs (membres constitutifs de droit, membres constitutifs à leur demande, partenaires associés) selon la nature de leur apport (mise à disposition d'outils, participation au diagnostic) sur chacun des axes d'action de la Maison de l'emploi.

Cette nouvelle vague d'analyse a permis de recueillir davantage d'informations concernant les conséquences de la mise en œuvre des Maisons de l'emploi en termes de mise en commun de moyens, de développement de services supplémentaires et nouveaux ou encore de développement d'actions spécifiques en direction de certains publics cibles.

Les informations issues des grilles d'analyse ont pu être exploitées pour 146 maisons de l'emploi sur 151. Elles sont de qualité variable dans la mesure où certaines questions ne sont pas renseignées par l'ensemble des Maisons de l'emploi.

---

<sup>1</sup> Cette grille d'analyse visait notamment à collecter des informations sur les conventions financières, les statuts et les plans d'actions des MDE en distinguant chacune des années du fonctionnement des MDE.

## 1. La structuration des Maisons de l'Emploi

### *Un statut essentiellement associatif*

Le statut des Maisons de l'emploi peut être de deux types : groupement d'intérêt public (GIP) ou associations. Fin juillet 2007, seules 19 % des Maisons de l'emploi conventionnées avaient choisi le statut de GIP (28 Maisons de l'emploi) ; 81% avaient pris le statut d'association (118 Maisons de l'emploi).

Plus de 28% des Maisons de l'emploi déclarent avoir eu recours à un organisme extérieur pour préparer les dossiers de labellisation et de conventionnement, tandis que plus de 69% n'y ont pas fait appel.

### *La collectivité « porteuse » du projet : souvent des communes ou leur regroupement*

Il est difficile d'identifier précisément, à partir des réponses recueillies, la collectivité « porteuse » du projet de la Maison de l'emploi. Seules 65% des Maisons de l'emploi (94 Maisons de l'emploi) ont répondu à la question et les réponses sont très hétérogènes (tableau 1). Plus de la moitié des Maisons de l'emploi répondantes (58/94) déclarent que le projet de la Maison de l'emploi est porté par la communauté d'agglomération, la commune, la communauté de communes ou encore la communauté urbaine. Les autres réponses les plus fréquentes mentionnent comme porteur de projet une association de pays (10 Maisons de l'emploi), un syndicat mixte (8 Maisons de l'emploi), le conseil général (8 Maisons de l'emploi).

Tableau 1 : Les porteurs de projet de la Maison de l'emploi

Porteur de projet	Nb MDE	%
Communauté d'agglomération	23	15,8
Ville/Communes	15	10,3
Communauté de Communes	15	10,3
Communauté Urbaine	5	3,4
Association Pays	10	6,8
Syndicat mixte	8	5,5
CG	8	5,5
EPCI	5	3,4
CR	4	2,7
Département	1	0,7
NC	52	35,6
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>100,0</b>

\* NC : non connu

### *Les PLIE : intégrés dans 16% des cas dans les Maisons de l'emploi*

L'élaboration de la grille d'analyse a donné l'opportunité de comprendre si certains organismes - en particulier le Plan Local d'Insertion par l'Économie (PLIE), le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) ou la mission locale - avaient été intégrés à la Maison de l'Emploi lors de sa constitution au lieu de faire partie des membres de la Maison de l'emploi.

40% des Maisons de l'emploi déclarent qu'un de ces organismes au moins a été intégré (57 Maisons de l'emploi sur 143 ayant répondu à cette question). Parmi ces 57 Maisons de l'emploi, environ 42% (24 Maisons de l'emploi) ont au moins intégré le PLIE, 8% (5 Maisons de l'emploi) au moins le Comité de Bassin d'Emploi et 54% (31 Maisons de l'emploi) au moins la mission locale (tableau 2).

Tableau 2 : Intégration du PLIE, du CBE, de la mission locale dans la Maison de l'emploi

<b>Intégration</b>	<b>Nb MDE</b>	<b>%</b>
<b>Aucune intégration</b>	86	58,9
<b>PLIE</b>	20	13,7
<b>CBE</b>	4	2,7
<b>ML</b>	28	19,2
<b>PLIE+CBE</b>	1	0,7
<b>CBE+ML</b>	1	0,7
<b>PLIE+ML</b>	3	2,1
<b>NC</b>	3	2,1
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>100,0</b>

\* NC : non connu

Au sein des 24 Maisons de l'emploi ayant intégré le PLIE, 22 déclarent que ce dernier poursuit son activité. C'est également le cas de 5 Maisons de l'emploi sur les 6 ayant déclaré avoir intégré le CBE. Dans les autres cas, la Maison de l'Emploi se substitue au PLIE, au CBE ou à la Mission Locale comme le souligne le commentaire issu d'une grille d'analyse : « *Il n'existe plus de CBE ni de PLIE sur le territoire de compétence de la maison de l'emploi. Ainsi on peut avoir la lecture suivante : la Maison de l'emploi est une structure qui vaut en partie PLIE et CBE pour l'agglomération (hors compétence ingénierie du PLIE)* ».

Plus largement, 50% des Maisons de l'emploi déclarent qu'un PLIE fonctionne sur le bassin d'emploi. Elles sont 16% à déclarer qu'un CBE exerce une activité et dans la moitié des cas, le CBE existe en parallèle du PLIE.

#### ***Les Conseils Régionaux et Généraux : fréquemment membres constitutifs à leur demande***

Les Maisons de l'emploi comprennent des membres constitutifs et des membres associés. L'implication des divers organismes est très variable en termes quantitatif et qualitatif. Les membres les plus fréquemment présents au sein de la Maison de l'emploi sont les communes et communautés de communes, les missions locales et les organismes consulaires (cités par plus de 85% des Maisons de l'emploi ; tableau 3) ; viennent ensuite l'AFPA, le Conseil régional, le Conseil Général (cités par plus de 62% des Maisons de l'emploi).

Tableau 3 : Les membres des Maisons de l'emploi (hors Etat, ANPE, Unédic)

<b>Organismes</b>	<b>Membre</b>	<b>%</b>	<b>Non membre</b>	<b>%</b>	<b>NC</b>	<b>%</b>
Conseil Régional	<b>99</b>	67,8	<b>45</b>	30,8	<b>2</b>	1,4
Conseil Général	<b>91</b>	62,3	<b>53</b>	36,3	<b>2</b>	1,4
Communes et Communauté de communes	<b>129</b>	88,4	<b>15</b>	10,3	<b>2</b>	1,4
Comité de Bassin d'emploi (CBE)	<b>16</b>	11,0	<b>129</b>	88,4	<b>1</b>	0,7
AFPA	<b>112</b>	76,7	<b>32</b>	21,9	<b>2</b>	1,4
Mission Locale	<b>126</b>	86,3	<b>18</b>	12,3	<b>2</b>	1,4
PLIE	<b>48</b>	32,9	<b>97</b>	66,4	<b>1</b>	0,7
CAP EMPLOI	<b>72</b>	49,3	<b>73</b>	50,0	<b>1</b>	0,7
APEC	<b>5</b>	3,4	<b>140</b>	95,9	<b>1</b>	0,7
IAE	<b>34</b>	23,3	<b>111</b>	76,0	<b>1</b>	0,7
Autres Organismes Concourant à l'Insertion Professionnelle (AOCIP)	<b>75</b>	51,4	<b>71</b>	48,6	<b>0</b>	0,0
Organismes consulaires	<b>129</b>	88,4	<b>16</b>	11,0	<b>1</b>	0,7
Partenaires Sociaux Employeurs	<b>77</b>	52,7	<b>67</b>	45,9	<b>2</b>	1,4
Partenaires Sociaux des Salariés	<b>66</b>	45,2	<b>78</b>	53,4	<b>2</b>	1,4
Entreprise, réseaux d'entreprise	<b>87</b>	59,6	<b>58</b>	39,7	<b>1</b>	0,7
Organismes de Formation	<b>56</b>	38,4	<b>89</b>	61,0	<b>1</b>	0,7
<i>Lecture : NC : Informations non communiquées</i>						
<i>Au sein des 146 MDE ayant rempli la grille d'analyse, 99 déclarent que le Conseil Régional est membre de la MDE, quelque soit la nature de l'implication et 45 MDE déclarent qu'il ne l'est pas.</i>						

La nature de l'implication de ces différents organismes est hétérogène. Certains sont membres constitutifs de droit, d'autres sont membres constitutifs à leur demande ou partenaires associés. Ainsi, parmi les membres de la Maison de l'emploi, 81% des communes et communautés de communes sont membres constitutifs de droit (tableau 4). Le Conseil Régional et le Conseil Général sont à parts quasiment équivalentes membres constitutifs de droit et membres constitutifs à leur demande. Les autres membres apparaissent davantage comme des partenaires associés de la Maison de l'emploi.

Tableau 4 : Nature de la participation des membres de la Maison de l'Emploi (hors Etat, ANPE, Unédic)

Institution	Partenaire associé	%	Membre constitutif de droit	%	Membre constitutif à sa demande	%	Total Membres
Conseil Régional	21	21,2	38	38,4	40	40,4	99
Conseil Général	26	28,6	29	31,9	36	39,6	91
Communes et Communauté de communes	3	2,3	105	81,4	21	16,3	129
Comité de Bassin d'emploi (CBE)	11	68,8	2	12,5	3	18,8	16
AFPA	76	67,9	18	16,1	18	16,1	112
Mission Locale	82	65,1	15	11,9	29	23,0	126
PLIE	38	79,2	4	8,3	6	12,5	48
CAP EMPLOI	67	93,1	2	2,8	3	4,2	72
APEC	3	60,0	2	40,0	0	0,0	5
IAE	32	94,1	1	2,9	1	2,9	34
Autres Organismes Concourant à l'Insertion Professionnelle (AOPIP)	65	86,7	4	5,3	6	8,0	75
Organismes consulaires	97	75,2	11	8,5	21	16,3	129
Partenaires Sociaux Employeurs	71	92,2	2	2,6	4	5,2	77
Partenaires Sociaux des Salariés	59	89,4	2	3,0	5	7,6	66
Entreprise, réseaux d'entreprise	74	85,1	10	11,5	3	3,4	87
Organismes de Formation	53	94,6	1	1,8	2	3,6	56

Lecture : L'implication du Conseil Régional varie au sein des MDE qui déclarent que le CR est membre.

Dans 38,4% des cas, il est membre constitutif de droit.

### *Des contributions hétérogènes des membres des Maisons de l'Emploi sur chacun des axes*

L'activité des Maisons de l'emploi s'articule autour de trois axes : Axe 1 (« Observation, anticipation et adaptation au territoires »), Axe 2 (« Accès et retour à l'emploi ») et Axe 3 (« Développement de l'emploi et création d'entreprise »). Dans la grille d'analyse, il était demandé de renseigner la nature de la contribution sur chacun des axes des divers membres des Maisons de l'emploi. Cette contribution pouvait prendre la forme d'une mise à disposition d'outils et/ou d'une participation au diagnostic.

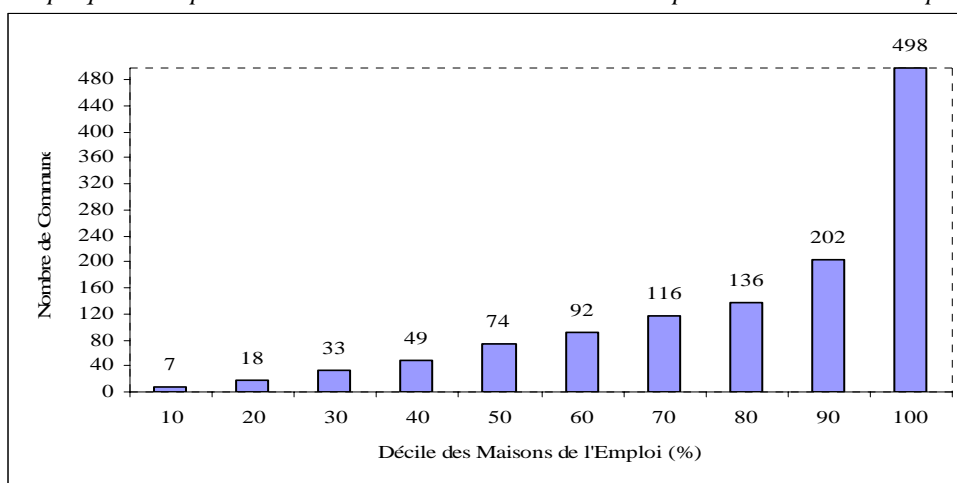
La contribution des organismes membres aux trois axes est très variable (Annexe 1). Le Conseil régional et le Comité de Bassin d'Emploi s'impliquent ainsi plus fréquemment sur l'axe 1 (« Observation, anticipation et adaptation au territoires ») que sur les deux autres axes (« Accès et retour à l'emploi » ; « Développement de l'emploi et création d'entreprise »). Les organismes tournés vers l'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'aide à l'insertion professionnelle (mission locale, AFPA, PLIE, Cap Emploi, IAE, organismes de formation...) s'impliquent logiquement davantage sur l'axe 2 (« Accès et retour à l'emploi »). Le Conseil Général contribue de manière égale aux deux premiers axes alors que les organismes consulaires, les entreprises et les réseaux d'entreprise se concentrent sur les axes 1 (« Observation, anticipation et adaptation au territoires ») et 3 (« Développement de l'emploi et création d'entreprise »). Les communes et communautés de commune se distinguent par leur forte implication sur chacun des trois axes alors que les organisations représentatives des salariés sont faiblement impliquées sur chacun des axes.

La nature de la contribution varie également selon les organismes (Annexe 2). Les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général, communes et communautés de communes), les missions locales et le PLIE interviennent généralement en mettant des outils à la disposition de la Maison de l'emploi et en participant au diagnostic. L'intervention de Cap Emploi, des structures de l'IAE, des Partenaires Sociaux Employeurs, des entreprises et réseaux d'entreprise ou encore des organismes de formation consiste en revanche essentiellement en une participation au diagnostic.

## Les territoires des Maisons de l'emploi : 89 communes couvertes en moyenne

Les territoires couverts par les Maisons de l'emploi sont de taille variable et varient de 1 à 498 communes. En moyenne, les Maisons de l'emploi couvrent 89 communes et 50% des Maisons de l'emploi couvrent moins de 74 communes (graphique 1).

Graphique 1 : Répartition du nombre de communes couvertes par les maisons de l'emploi



### L'Agence locale pour l'emploi : plus fréquemment intégrée au sein des Maisons de l'emploi que l'Assedic

Plus de 50% des Maisons de l'emploi sont organisées sous la forme d'un site central d'accueil avec mise en réseau d'antennes. Dans un quart des cas, elles exercent une coordination (sans accueil) avec mise en réseau des partenaires et dans 20% des cas, les Maisons de l'emploi sont constituées en un site unique d'accueil.

La présence de l'ANPE et des Assedic au sein des Maison de l'emploi peut prendre la forme d'une mise à disposition ponctuelle d'agents ou d'une intégration de l'Agence Locale d'Emploi ou de l'antenne Assedic dans la Maison de l'emploi. 43% des Maisons de l'emploi déclarent que l'ANPE met à disposition de manière ponctuelle des agents dans la Maison de l'emploi (tableau 5). La présence ponctuelle d'agents de l'Assedic ne concerne que 32% des Maisons de l'emploi. L'intégration d'une ALE au sein de la Maison de l'emploi est plus fréquente (28% des Maisons de l'emploi) que l'intégration d'une antenne Assedic (12% des Maisons de l'emploi).

Tableau 5 : Participation de l'ANPE et des Assedic au sein des Maisons de l'Emploi

ANPE	ASSEDIC										Total
	Présence ponctuelle d'agents					Antenne Assedic dans la MDE					
	Oui	%	Non	%	Total	Oui	%	Non	%	Total	%
<b>Présence ponctuelle d'agents</b>											
Oui	30	22,1	29	21,3	59	4	2,9	55	40,4	59	43,4
Non	13	9,6	64	47,1	77	13	9,6	64	47,1	77	56,6
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>31,6</b>	<b>93</b>	<b>68,4</b>	<b>136</b>	<b>17</b>	<b>12,5</b>	<b>119</b>	<b>87,5</b>	<b>136</b>	<b>100</b>
<b>ALE dans la MDE</b>											
Oui	16	16,2	22	11,8	38	16	11,8	22	16,2	38	27,9
Non	27	19,9	71	52,2	98	1	0,7	97	71,3	98	72,1
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>31,6</b>	<b>93</b>	<b>68,4</b>	<b>136</b>	<b>17</b>	<b>12,5</b>	<b>119</b>	<b>87,5</b>	<b>136</b>	<b>100</b>

Lecture : Au sein des 136 MDE ayant rempli la grille d'analyse, 30 MDE (soit 22,1%) déclarent que l'ANPE et l'Assedic assurent une présence ponctuelle d'agents.

La moitié des Maisons de l'emploi qui déclarent que l'ANPE met à disposition de la Maison de l'emploi des agents (soit 30 sur 59) ont également des agents de l'Assedic mis à disposition. 42% des 38 Maisons de l'emploi déclarant que l'Agence Locale d'Emploi est directement intégrée dans la Maison de l'emploi (soit 16/38) précisent que l'Antenne ASSEDIC y est aussi intégrée. Ces pourcentages doivent toutefois être interprétés avec précaution car certaines Maisons de l'emploi ont décrit la situation prévalant dans le site central d'accueil alors que d'autres ont décrit la situation dans leurs antennes.

## *Peu de systèmes d'informations en propre permettant un suivi des usagers*

73% des Maisons de l'emploi déclarent ne pas avoir créé de système d'information permettant de repérer nominativement les usagers de la Maison de l'emploi (employeurs, demandeurs d'emploi...). Plus d'un quart déclarent avoir mis en place un système d'information, déclaré ou non à la CNIL. Aucune information n'est toutefois disponible sur le contenu de tels systèmes et sur leur homogénéité au sein des Maisons de l'emploi.

## **2. Les moyens humains et financiers des Maisons de l'emploi**

### *Le budget des Maisons de l'Emploi sur 4 ans : 8,2 millions d'euros en moyenne*

Le budget global sur 4 ans des Maisons de l'emploi conventionnées fin juillet 2007 était de 8,2 millions d'euros en moyenne<sup>2</sup>. Ce budget varie toutefois fortement d'une Maison de l'emploi à l'autre : la moitié des Maisons de l'emploi ont un budget inférieur à 6,7 millions d'euros.

Tableau 6 : Budget prévisionnel de la Maison de l'emploi pour 4 ans (en milliers d'euros)

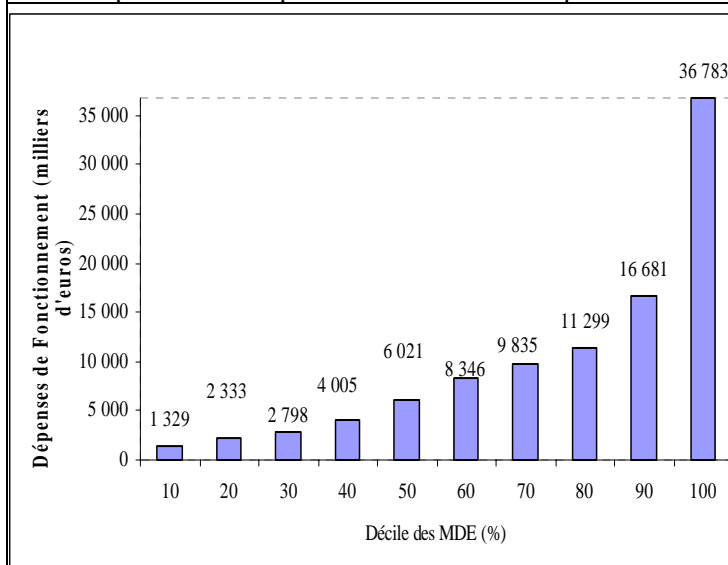
Type	Moyenne	Part (%)	Médiane	Valeur minimale	Valeur maximale
Dépenses d'Investissement	636	7,7%	98	0	10 835
<i>Dont Subvention Investissement</i>	287	3,5%	48	0	5 417
Dépenses de Fonctionnement	7 579	92,3%	6 021	449	36 783
<i>Dont Subvention de Fonctionnement</i>	1 703	20,7%	1 259	132	7 282
<b>Total Budget prévisionnel</b>	<b>8 215</b>	<b>100%</b>	<b>6 762</b>	<b>505</b>	<b>39 078</b>

Les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 92% du budget global. 22 % de celles-ci sont financées par la subvention de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont variables d'une Maison de l'emploi à l'autre. La moitié des Maisons de l'emploi ont un budget de fonctionnement inférieur à 6 millions d'euros (graphique 2).

Les dépenses d'investissement représentent en moyenne quasiment 8% du budget global. La subvention d'investissement représente plus de 45% des dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement varient fortement d'une Maison de l'emploi à une autre. 30% des Maisons de l'emploi n'ont pas inscrit de dépenses d'investissement dans leur budget prévisionnel, 50% ont un budget d'investissement inférieur à 98 000 euros (graphique 3).

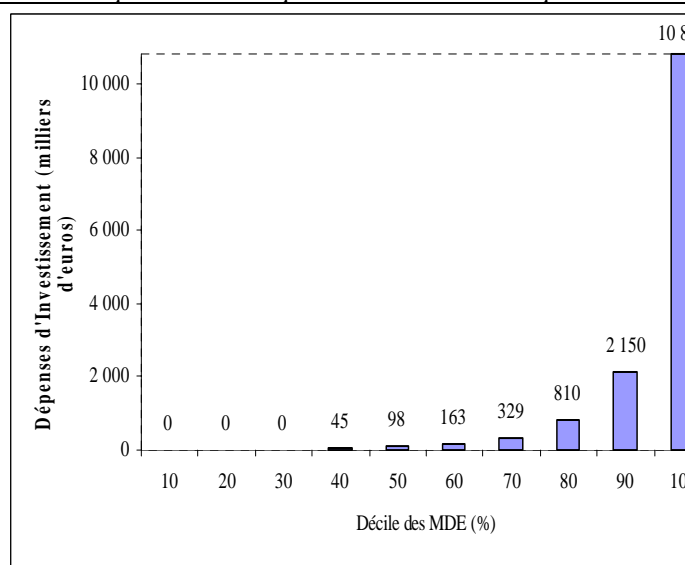
*Graphique 2 :*

Répartition des dépenses de fonctionnement par MDE



*Graphique 3 :*

Répartition des dépenses d'investissement par MDE



<sup>2</sup> Le budget prévisionnel moyen est calculé en rapportant le budget prévisionnel total des Maisons de l'emploi conventionnées au nombre de maisons de l'emploi conventionnées (146).

Comparativement aux analyses menées en juillet 2007 sur les 82 premières Maisons de l'emploi conventionnées fin 2006, le budget total affecté aux Maisons de l'emploi est plus faible en moyenne (8,2 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros précédemment). Une proportion plus élevée de Maisons de l'emploi déclare notamment ne pas avoir de budget d'investissement et les dépenses de fonctionnement sont en moyenne moins élevées.

### *Les moyens humains et financiers des Maisons de l'emploi en 2008*

Sur les 146 Maisons de l'emploi analysées, certaines avaient été conventionnées en 2006, d'autres en 2007. Les budgets n'étant pas comparables pour les années 2006 et 2007, il a été décidé d'analyser les moyens humains et financiers affectés aux Maisons de l'emploi dans les budgets prévisionnels pour 2008. Si ces budgets présentent l'avantage d'être évalués en année pleine ils restent en revanche prévisionnels.

*Le budget prévisionnel en 2008 : 68% du budget est alloué par les partenaires*

En 2008, le budget prévisionnel des Maisons de l'emploi est de 2,2 millions d'euros en moyenne<sup>3</sup> (tableau 7). 68% de ce budget était alloué par les partenaires, le reste représentant des moyens nouveaux, propres à la Maison de l'emploi. La variabilité des moyens est forte. La moitié des Maisons de l'emploi ont un budget inférieur à 1,6 millions d'euros en 2008.

Tableau 7: Répartition des moyens financiers affectés en 2008 (en milliers d'euros)

Type	Moyenne	Part (%)	Médiane	Valeur minimale	Valeur maximale
Moyens financiers nouveaux (propre à la MDE)	700	31,8%	502	68	4 069
Moyens financiers alloués par partenaires	1 504	68,3%	963	20	33 243
<b>Total Moyens Financiers 2008</b>	<b>2 201</b>	<b>100%</b>	<b>1 580</b>	<b>123</b>	<b>35 679</b>

En moyenne, 35% des moyens financiers sont affectés à la direction de la Maison de l'emploi et à la coordination des équipes. Les autres moyens financiers sont ventilés par axe. 71 % d'entre eux sont affectés sur l'Axe 2 « Accès et retour à l'emploi », tandis que l'Axe 1 « Observation, anticipation et adaptation du territoire » en reçoit le moins (9%) (graphique 4 et tableau 8).

Graphique 4

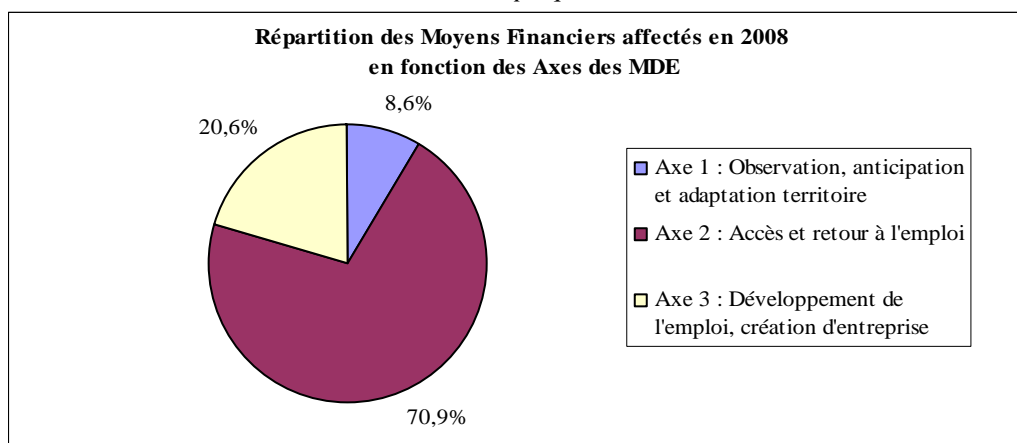


Tableau 8 : Répartition des moyens financiers affectés par axe en 2008 (en milliers d'euros)

Type	Moyenne	Part	Médiane	Valeur minimale	Valeur maximale
Axe 1 : Observation, anticipation et adaptation territoire	123	8,6%	83	0	665
Axe 2 : Accès et retour à l'emploi	1 016	70,9%	604	4	8 268
Axe 3 : Développement de l'emploi, création d'entreprise	295	20,6%	161	2	2 112
<b>Total des Moyens Financiers alloués aux 3 axes</b>	<b>1 434</b>	<b>100%</b>	<b>976</b>	<b>10</b>	<b>8 583</b>

<sup>3</sup> Le budget moyen est calculé en rapportant le budget total des maisons de l'emploi conventionnées au nombre de maisons de l'emploi conventionnées (146).

*Les moyens en personnel en 2008 : affectés prioritairement sur l'axe «Accès et retour à l'emploi »*

La nomenclature des moyens en personnel utilisée n'est pas toujours cohérente d'une Maison de l'emploi à l'autre. Certaines Maisons de l'emploi présentent notamment des jours de mise à disposition, alors que l'analyse menée ici se centre sur les moyens en équivalent-temps plein (ETP). L'analyse des moyens en personnel reste donc fragile.

Les Maisons de l'emploi conventionnées avant juillet 2007 ont en moyenne<sup>4</sup> 29 postes équivalent temps plein en 2008 (tableau 9). 66% des moyens en personnel des Maisons de l'emploi proviennent d'un apport de partenaires. Les moyens en personnel varient fortement d'une Maison de l'emploi à une autre. 50% des Maisons de l'Emploi ont moins de 19 personnes travaillant à temps plein au sein de leur structure. Certaines Maisons de l'emploi n'ayant pas débuté leur activité ne sont dotées d'aucun personnel en 2008.

Tableau 9 : Répartition des moyens en personnel affectés en 2008 (Equivalent Temps Plein)

Type	Moyenne	Part (%)	Médiane	Valeur minimale	Valeur maximale
Moyens en personnel nouveaux (propre à la MDE)	9,8	33,7%	7,0	0	48,8
Moyens en Personnel alloués par partenaires	19,3	66,3%	11,4	0	134,0
<b>Total Moyens en Personnel 2008</b>	<b>29,1</b>	<b>100%</b>	<b>19,4</b>	<b>0</b>	<b>151,5</b>

En moyenne, 15% des moyens en personnel sont affectés à des postes de support et de coordination des Maisons de l'emploi (poste de directeur, coordinateur...). Les autres moyens en personnel sont ventilés par axe. 74 % d'entre eux sont affectés sur l'Axe 2 « Accès et retour à l'emploi » (tableau 10). Cette ventilation est cohérente avec la répartition des moyens financiers qui accordent une large place au financement d'actions en faveur de l'accès et du retour à l'emploi des personnes.

Tableau 10 : Répartition des moyens en personnel affectés par axe en 2008 (Equivalent Temps Plein)

Type	Moyenne	Part (%)	Médiane	Valeur minimale	Valeur maximale
Axe 1 : Observation, anticipation, adaptation territoire	2,1	8,5%	1,5	0	15,1
Axe 2 : Accès et retour à l'emploi	18,3	73,8%	11,5	0	107
Axe 3 : Développement emploi, création d'entreprise	4,4	17,7%	2,9	0	33,8
<b>Total Moyens en personnel par axe en 2008</b>	<b>24,8</b>	<b>100%</b>	<b>17,1</b>	<b>0</b>	<b>113,7</b>

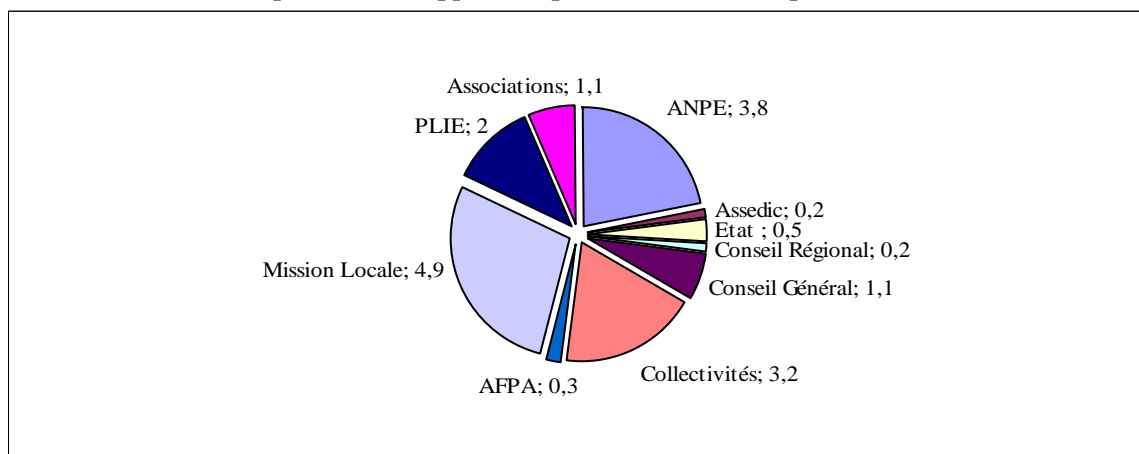
L'apport en personnel des partenaires de la Maison de l'emploi varie fortement d'une Maison de l'emploi à une autre et selon les partenaires (tableau 11). Les partenaires qui affectent le plus de personnel en moyenne en 2008 sont les Missions Locales/PAIO (4,9 ETP), l'ANPE (3,8 ETP), les communes et intercommunalités (3,2 ETP) et le PLIE (2 ETP).

Tableau 11 : Apport des partenaires de la Maison de l'emploi en personnel (Equivalent Temps Plein)

Acteur	Moyenne	Médiane	Valeur minimale	Valeur maximale
ANPE	3,8	1,6	0	56,5
Assedic	0,2	0	0	7
Etat	0,5	0	0	13,2
Conseil Régional	0,2	0	0	15
Conseil Général	1,1	0	0	17
Collectivités	3,2	1	0	27
AFPA	0,3	0	0	16,9
Mission Locale	4,9	2	0	59,7
PLIE	2	0	0	29,1
Associations	1,1	0	0	18,4

<sup>4</sup> Le nombre moyen d'ETP est calculé en rapportant le nombre total d'ETP des maisons de l'emploi conventionnées au nombre de maisons de l'emploi conventionnées (146).

Graphique 5  
Répartition des apports en personnel des divers partenaires



### 3. Les synergies induites par la mise en place de la Maison de l'emploi

Il apparaît difficile d'identifier, à partir de la grille d'analyse, les conséquences de l'instauration des Maisons de l'emploi sur les relations entre acteurs ou sur la mise en place de services complémentaires et/ou innovants par rapport à l'offre de service des principaux acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi. Néanmoins, de premiers constats peuvent être tirés sur les synergies favorisées par les maisons de l'emploi, les services supplémentaires et nouveaux mis en œuvre par les Maisons de l'emploi et les actions spécifiques menées en direction de public cible.

#### *Le partage de données et la mise en commun de ressources sont fréquents*

L'implantation de la Maison de l'emploi permet fréquemment un partage des données entre les différents partenaires (80% des cas) et la mise en commun de ressources (65% des Maisons de l'emploi). Les trois-quart des Maisons de l'emploi déclarent publier un document en propre à la Maison de l'emploi. L'organisation de formations communes pour leur personnel est moins fréquente (46% des Maisons de l'emploi) (tableau 12).

Tableau 12 : Synergies réalisées du fait de l'implantation de la Maison de l'emploi

	Oui	%	Non	%	NC	%
La MDE organise t-elle des <b>formations</b> communes pour le personnel ?	67	45,9	77	52,7	2	1,4
L'implantation de la MDE a-t-elle permis la <b>mise en commun de ressources</b> ?	95	65,1	49	33,6	2	1,4
La MDE <b>publie-t-elle un document</b> en propre (lettre d'information, diagnostic)?	109	74,7	35	24,0	2	1,4
Y a-t-il un <b>partage des données</b> entre les différents partenaires de la MDE?	117	80,1	27	18,5	2	1,4
Entretenez-vous des <b>relations avec d'autres MDE</b> ?	133	91,1	11	7,5	2	1,4
<i>plus précisément : contacts téléphoniques seulement</i>	79					
<i>plus précisément : une ou plusieurs actions en commun</i>	54					

Les Maisons de l'emploi entretiennent de fréquentes relations entre elles dans le cadre essentiellement de contacts téléphoniques (79%) mais aussi dans la mise en œuvre d'actions en commun (54%).

#### *Les services spécifiques de la Maison de l'emploi : surtout des aides au recrutement et des appuis à la mobilité*

Afin d'identifier les actions menées par les Maisons de l'emploi grâce aux moyens propres qui leur sont affectés, quatre actions avaient été isolées dans la grille d'analyse (tableau 13). Un espace avait aussi été ménagé pour recueillir des commentaires ou des informations sur des actions non citées.

Tableau 13 : Services supplémentaires financés par les budgets propres des Maisons de l'emploi

	Oui	%	Non	%	NC	%
<i>Les budgets propres à la MDE ont-ils permis le financement de services supplémentaires tels que ?</i>						
Aide à la <b>mobilité géographique</b> des DE	<b>19</b>	13,0	<b>125</b>	85,6	<b>2</b>	1,4
Services supplémentaires en matière de <b>garde d'enfants</b>	<b>2</b>	1,4	<b>142</b>	97,3	<b>2</b>	1,4
Services supplémentaires en matière de <b>recrutement</b>	<b>79</b>	54,1	<b>65</b>	44,5	<b>2</b>	1,4
Services nouveaux d'appui en matière de <b>mobilité professionnelle</b>	<b>73</b>	50,0	<b>71</b>	48,6	<b>2</b>	1,4

Les actions supplémentaires les plus citées concernent les aides au recrutement et l'appui à la mobilité professionnelle (plus d'une Maison de l'emploi sur deux, dans chacun des cas). Les commentaires apportés par les DDTEFP sur les actions menées par la Maison de l'emploi concernent fréquemment ces deux volets : *mise en réseau des chefs d'entreprise et création de clubs sur le territoire* », « *création cyber base emploi* », « *envoi par la Maison de l'emploi d'un questionnaire à 5000 entreprises du territoire, établi par les partenaires, dans le but de connaître leurs besoins en termes d'emploi, de formation* » et de manière récurrente « *clause d'insertion dans les marchés publics* » et « *mise en place d'une plate-forme de services à la personne* ». Certaines Maisons de l'emploi précisent cependant que leur budget propre ne permet pas la mise en oeuvre de services supplémentaires et n'était pas prévu en ce sens ou encore que le « *décal est trop court pour que toutes les actions ciblées spécifiquement aient été lancées* ».

#### ***Les jeunes : principal public visé par les actions spécifiques des Maisons de l'emploi***

Les actions en direction de public cible les plus citées concernent surtout les services centrés sur les bénéficiaires de minima sociaux (quasiment une maison de l'emploi sur deux) et surtout l'insertion des jeunes sur le marché du travail (plus de 60% des Maisons de l'emploi).

Tableau 14 : Actions spécifiques ciblées sur certains publics réalisées et financées par les budgets propres des Maisons de l'emploi

	Oui	%	Non	%	NC	%
<i>Les budgets propres à la MDE ont-ils permis le développement d'actions spécifiques en direction des publics suivants?</i>						
Salariés licenciés économiques	<b>39</b>	26,7	<b>105</b>	71,9	<b>2</b>	1,4
Bénéficiaires de minima sociaux	<b>71</b>	48,6	<b>73</b>	50,0	<b>2</b>	1,4
Intégration des femmes sur le marché du travail	<b>52</b>	35,6	<b>92</b>	63,0	<b>2</b>	1,4
Insertion des jeunes sur le marché du travail	<b>91</b>	62,3	<b>53</b>	36,3	<b>2</b>	1,4
Intégration des seniors sur le marché du travail	<b>40</b>	27,4	<b>104</b>	71,2	<b>2</b>	1,4
Intégration des travailleurs handicapés	<b>46</b>	31,5	<b>98</b>	67,1	<b>2</b>	1,4
Personnes ayant des problèmes d'alphabétisation	<b>31</b>	21,2	<b>113</b>	77,4	<b>2</b>	1,4

Pour certaines Maisons de l'emploi, toutefois, la mise en oeuvre de telles actions n'est pas prioritaire, voire non pertinente : « *la réalité du travail de la maison de l'emploi n'est pas de faire « en plus » mais s'articule autour de l'ingénierie et de la coordination des partenaires opérationnels sur le site* » ou encore « *les services de la Maison de l'emploi sont souvent une redite de l'offre de service existante au sein du SPE local, cela permet d'augmenter la capacité d'accueil mais ne permet pas un élargissement de la palette d'offre de services des partenaires du SPE (accompagnement des jeunes via les missions locales, accompagnement des jeunes diplômés via l'ANPE et le Conseil Général, promotion de travailleurs handicapés via Agefiph et Medef... Pour les bénéficiaires qui ont déjà du mal à se repérer dans l'offre existante, l'arrivée d'un nouveau partenaire est source de confusion et accentue le problème de clarté dans l'offre de service* ».

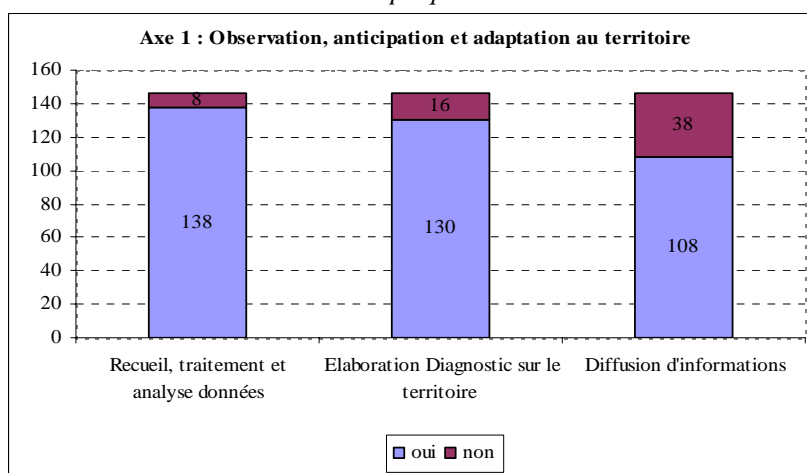
#### 4. Les plans d'actions des Maisons de l'emploi

La grille d'analyse a tenté d'isoler quelques actions type des Maisons de l'emploi sur chacun des axes (3 pour l'axe 1 « Observation, anticipation et adaptation au territoire », 7 pour l'axe 2 « Accès et retour à l'emploi », 4 pour l'axe 3 « Développement de l'emploi et création d'entreprise »). Cette grille a été établie à partir des plans d'action puis validée par les Directions départementales de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle.

##### *Axe 1 : Recueil et analyse de données et contribution à l'élaboration du diagnostic territorial*

Dans 95% des cas, « le recueil, le traitement et l'analyse des données » est un objectif du plan d'action relatif à l'axe 1. L'« élaboration du diagnostic sur le territoire » et la « diffusion d'informations » sont des objectifs également fréquemment affichés (respectivement par 89% et 75% des Maisons de l'emploi) (graphique 6).

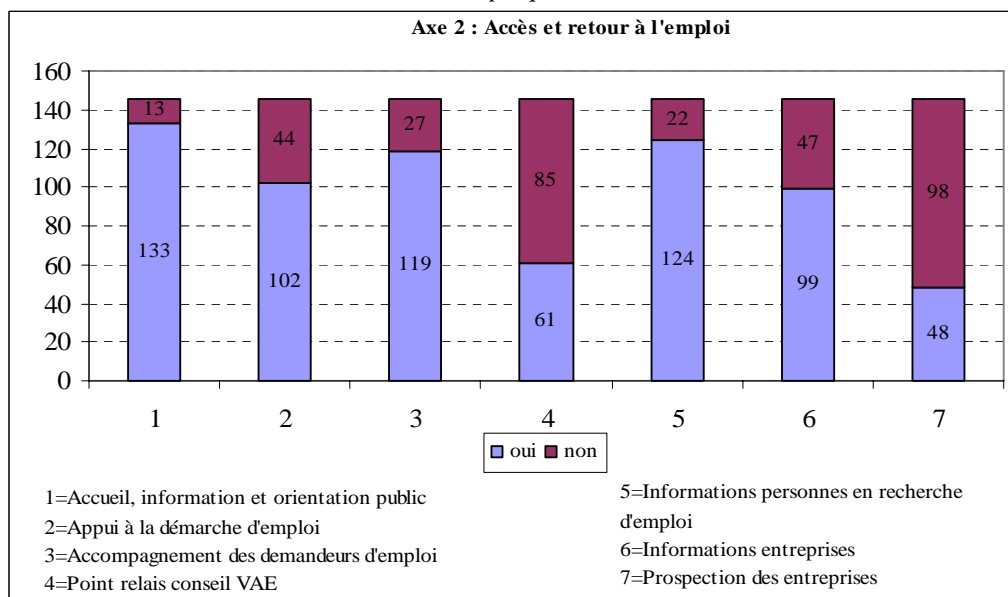
Graphique 6



##### *Axe 2 : Des actions d'accueil, d'accompagnement et d'information, prioritairement axées vers les demandeurs d'emploi*

L'axe 2, qui recueille les moyens financiers et humains les plus importants, est l'axe le plus détaillé des plans d'actions. Sept actions type ont donc été retenues sur cet axe. L'action la plus citée est « l'accueil, information et d'orientation du public » (citée à 91%). Viennent ensuite « la diffusion d'informations aux personnes en recherche d'emploi » (84%) et « l'accompagnement des demandeurs d'emploi » (81%). Des actions en direction des entreprises sont citées dans plus de 67% des cas pour « l'information en direction des entreprises » ; et 32% pour « la prospection ». La mise en place d'un point relais conseil VAE n'est mentionnée que dans 40% des cas (graphique 7).

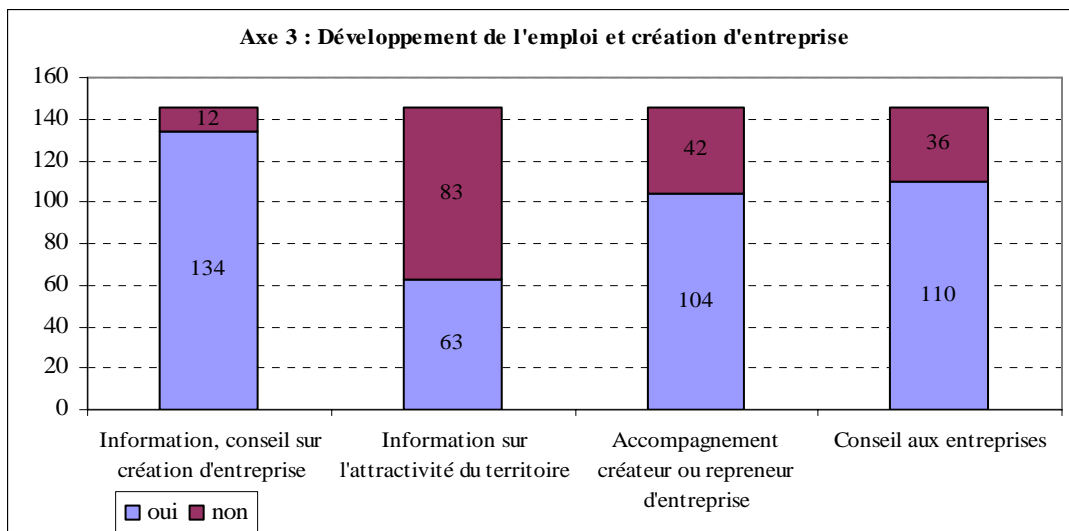
Graphique 7



### Axe 3 : Des conseils aux entreprises et de l'information/conseil sur la création d'entreprise

Plus de 90% des plans d'action relatifs à l'Axe 3 « Développement de l'emploi et création d'entreprise » mentionnent « l'information et le conseil sur la création d'entreprise ». 70% des plans mentionnent des « actions d'accompagnement aux créateurs ou repreneur d'entreprise » et des actions de « conseil aux entreprises ». Seuls 40% des plans d'action prévoient de mener des « actions d'information sur l'attractivité du territoire » (graphique 8).

Graphique 8



Copie à : M Richard, Mme Boissard ; MM. de Balathier, Carcillo, Dohet, Lavergne (Cabinet de Mme LAGARDE)  
MM. Castex, Drouet, Caillot, Brassart, Morel (Cabinet de M. BERTRAND)  
M. Gaeremynck, Mme Bouygard (DGEFP)  
M. Combrexelle (DGT)  
MM. Musca, Bouyoux (DGTPE)

**Annexe 1**  
**Contribution des membres des Maisons de l'Emploi (hors Etat, ANPE, Unédic)**  
**Distinction en fonction des trois axes (Axe 1, Axe 2, Axe 3)**

Tableau A1 : Implication des organismes sur l'Axe 1 « Observation, anticipation au territoire »

Organismes	Contribution	%	Aucune Contribution	%	NC	%	Total Membres	%
Conseil Régional	78	78,8	12	12,1	9	0,1	99	100,0
Conseil Général	67	73,6	17	18,7	7	0,1	91	100,0
Communes et Communauté de communes	99	76,7	21	16,3	9	0,1	129	100,0
Comité de Bassin d'emploi (CBE)	13	81,3	1	6,3	2	0,1	16	100,0
AFPA	75	67,0	30	26,8	7	0,1	112	100,0
Mission Locale	99	78,6	16	12,7	11	0,1	126	100,0
PLIE	34	70,8	10	20,8	4	0,1	48	100,0
CAP EMPLOI	51	70,8	18	25,0	3	0,0	72	100,0
APEC	3	60,0	2	40,0	0	0,0	5	100,0
IAE	21	61,8	13	38,2	0	0,0	34	100,0
AOCIP	44	58,7	26	34,7	5	0,1	75	100,0
Organismes consulaires	109	84,5	13	10,1	7	0,1	129	100,0
Partenaires Sociaux Employeurs	41	53,2	32	41,6	4	0,1	77	100,0
Partenaires Sociaux des Salariés	25	37,9	38	57,6	3	0,0	66	100,0
Entreprise, réseaux d'entreprise	51	58,6	31	35,6	5	0,1	87	100,0
Organismes de Formation	30	53,6	22	39,3	4	0,1	56	100,0

*Lecture : 79% des Conseils Régionaux, membres de MDE, ont une contribution sur l'axe 1.*

Tableau A2 : Implication des organismes sur l'Axe 2 « Accès et retour à l'emploi »

Organismes	Contribution	%	Aucune Contribution	%	NC	%	Total Membres	%
Conseil Régional	64	64,6	26	26,3	9	9,1	99	100,0
Conseil Général	72	79,1	12	13,2	7	7,7	91	100,0
Communes et Communauté de communes	98	76,0	22	17,1	9	7,0	129	100,0
Comité de Bassin d'emploi (CBE)	10	62,5	4	25,0	2	12,5	16	100,0
AFPA	86	76,8	19	17,0	7	6,3	112	100,0
Mission Locale	107	84,9	8	6,3	11	8,7	126	100,0
PLIE	40	83,3	4	8,3	4	8,3	48	100,0
CAP EMPLOI	61	84,7	8	11,1	3	4,2	72	100,0
APEC	3	60,0	2	40,0	0	0,0	5	100,0
IAE	27	79,4	7	20,6	0	0,0	34	100,0
AOCIP	57	76,0	13	17,3	5	6,7	75	100,0
Organismes consulaires	77	59,7	45	34,9	7	5,4	129	100,0
Partenaires Sociaux Employeurs	36	46,8	38	49,4	3	3,9	77	100,0
Partenaires Sociaux des Salariés	22	33,3	41	62,1	3	4,5	66	100,0
Entreprise, réseaux d'entreprise	42	48,3	40	46,0	5	5,7	87	100,0
Organismes de Formation	38	67,9	14	25,0	4	7,1	56	100,0

*Lecture : 65% des Conseils Régionaux, membres de MDE, ont une contribution sur l'axe 2.*

Tableau A3 : Implication des organismes sur l'Axe 3 « Développement de l'emploi et création d'entreprise »

Organismes	Contribution	%	Aucune Contribution	%	NC	%	Total Membres	%
Conseil Régional	56	56,6	34	34,3	9	9,1	99	100,0
Conseil Général	48	52,7	36	39,6	7	7,7	91	100,0
Communes et Communauté de communes	99	76,7	21	16,3	9	7,0	129	100,0
Comité de Bassin d'emploi (CBE)	10	62,5	4	25,0	2	12,5	16	100,0
AFPA	51	45,5	54	48,2	7	6,3	112	100,0
Mission Locale	60	47,6	55	43,7	11	8,7	126	100,0
PLIE	23	47,9	21	43,8	4	8,3	48	100,0
CAP EMPLOI	34	47,2	35	48,6	3	4,2	72	100,0
APEC	3	60,0	2	40,0	0	0,0	5	100,0
IAE	13	38,2	21	61,8	0	0,0	34	100,0
AOCIP	37	49,3	33	44,0	5	6,7	75	100,0
Organismes consulaires	108	83,7	14	10,9	7	5,4	129	100,0
Partenaires Sociaux Employeurs	41	53,2	33	42,9	3	3,9	77	100,0
Partenaires Sociaux des Salariés	19	28,8	44	66,7	3	4,5	66	100,0
Entreprise, réseaux d'entreprise	53	60,9	29	33,3	5	5,7	87	100,0
Organismes de Formation	26	46,4	26	46,4	4	7,1	56	100,0

*Lecture : 57% des Conseils Régionaux, membres de MDE, ont une contribution sur l'axe 3.*

**Annexe 2**  
**Nature de l'implication des membres des Maisons de l'Emploi (hors Etat, ANPE, Unédic)**  
**Contribution à la mise à disposition d'outils et à la participation au diagnostic**

Tableau B1 : Nature de l'implication des organismes sur l'Axe 1 « Observation, anticipation au territoire »

Organismes	Mise à disposition Outils	%	Participation diagnostic	%	Outils et diagnostic	%	Contribution	%
Conseil Régional	13	16,7	26	33,3	39	50,0	78	100,0
Conseil Général	10	14,9	21	31,3	36	53,7	67	100,0
Communes et Communauté de communes	15	15,2	27	27,3	57	57,6	99	100,0
Comité de Bassin d'emploi (CBE)	0	0,0	5	38,5	8	61,5	13	100,0
AFPA	11	14,7	33	44,0	31	41,3	75	100,0
Mission Locale	12	12,1	32	32,3	55	55,6	99	100,0
PLIE	4	11,8	12	35,3	18	52,9	34	100,0
CAP EMPLOI	10	19,6	26	51,0	15	29,4	51	100,0
APEC	0	0,0	1	33,3	2	66,7	3	100,0
IAE	5	23,8	11	52,4	5	23,8	21	100,0
AOCIP	9	20,5	20	45,5	15	34,1	44	100,0
Organismes consulaires	20	18,3	27	24,8	62	56,9	109	100,0
Partenaires Sociaux Employeurs	13	31,7	21	51,2	7	17,1	41	100,0
Partenaires Sociaux des Salariés	5	20,0	17	68,0	3	12,0	25	100,0
Entreprise, réseaux d'entreprise	15	29,4	22	43,1	14	27,5	51	100,0
Organismes de Formation	8	26,7	19	63,3	3	10,0	30	100,0

*Lecture : La nature de la contribution à l'axe 1 varie selon les organismes. Au sein des 78 MDE qui déclarent que le Conseil Régional contribue à l'axe 1, 13 MDE (16,7%) précisent qu'il s'agit d'une mise à disposition d'outils.*

Tableau B2 : Nature de l'implication des organismes sur l'Axe 2 « Accès et retour à l'emploi »

Organismes	Mise à disposition Outils	%	Participation diagnostic	%	Outils et diagnostic	%	Contribution	%
Conseil Régional	6	9,4	21	32,8	37	57,8	64	100,0
Conseil Général	11	15,3	28	38,9	33	45,8	72	100,0
Communes et Communauté de communes	14	14,3	25	25,5	59	60,2	98	100,0
Comité de Bassin d'emploi (CBE)	3	30,0	4	40,0	3	30,0	10	100,0
AFPA	9	10,5	29	33,7	48	55,8	86	100,0
Mission Locale	4	3,7	37	34,6	66	61,7	107	100,0
PLIE	3	7,5	16	40,0	21	52,5	40	100,0
CAP EMPLOI	6	9,8	30	49,2	25	41,0	61	100,0
APEC	0	0,0	1	33,3	2	66,7	3	100,0
IAE	2	7,4	13	48,1	12	44,4	27	100,0
AOCIP	5	8,8	27	47,4	25	43,9	57	100,0
Organismes consulaires	19	24,7	28	36,4	30	39,0	77	100,0
Partenaires Sociaux Employeurs	8	22,2	22	61,1	13	36,1	36	100,0
Partenaires Sociaux des Salariés	2	9,1	14	63,6	6	27,3	22	100,0
Entreprise, réseaux d'entreprise	5	11,9	20	47,6	17	40,5	42	100,0
Organismes de Formation	6	15,8	18	47,4	14	36,8	38	100,0

*Lecture : La nature de la contribution à l'axe 2 varie selon les organismes. Au sein des 64 MDE qui déclarent que le Conseil Régional contribue à l'axe 2, 6 MDE (soit 9,4%) précisent qu'il s'agit d'une mise à disposition d'outils.*

Tableau B3 : Nature de l'implication des organismes sur l'Axe 3 « Développement de l'emploi et création d'entreprise »

Organismes	Mise à disposition Outils	%	Participation diagnostic	%	Outils et diagnostic	%	Contribution	%
Conseil Régional	8	14,3	17	30,4	31	55,4	56	100,0
Conseil Général	9	18,8	18	37,5	21	43,8	48	100,0
Communes et Communauté de communes	17	17,2	25	25,3	57	57,6	99	100,0
Comité de Bassin d'emploi (CBE)	1	10,0	2	20,0	7	70,0	10	100,0
AFPA	11	21,6	16	31,4	24	47,1	51	100,0
Mission Locale	8	13,3	22	36,7	30	50,0	60	100,0
PLIE	4	17,4	5	21,7	14	60,9	23	100,0
CAP EMPLOI	8	23,5	16	47,1	10	29,4	34	100,0
APEC	0	0,0	0	0,0	3	100,0	3	100,0
IAE	0	0,0	6	46,2	7	53,8	13	100,0
AOCIP	8	21,6	12	32,4	17	45,9	37	100,0
Organismes consulaires	10	9,3	28	25,9	70	64,8	108	100,0
Partenaires Sociaux Employeurs	5	12,2	23	56,1	13	31,7	41	100,0
Partenaires Sociaux des Salariés	2	10,5	13	68,4	4	21,1	19	100,0
Entreprise, réseaux d'entreprise	5	9,4	21	39,6	27	50,9	53	100,0
Organismes de Formation	8	30,8	13	50,0	5	19,2	26	100,0

*Lecture : La nature de la contribution à l'axe 3 varie selon les organismes. Au sein des 56 MDE qui déclarent que le Conseil Régional contribue à l'axe 3, 8 MDE (soit 14,3%) précisent qu'il s'agit d'une mise à disposition d'outils.*

